

IICA/CE/Res.363(XXII-O/02)
2 et 3 octobre 2002
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 363

60^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-deuxième Réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, ce mois-ci, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commémore ses 60 ans au service de ses États membres;

Que l'IICA, tout au long de cette trajectoire longue et fructueuse, a fait des contributions importantes à la modernisation de l'agriculture et à l'amélioration de la vie des communautés rurales dans les Amériques;

Que le processus des Sommets des Amériques impose aux États du Continent américain de nouvelles responsabilités en matière d'intégration, de recherche d'un développement agropastoral et rural durable et d'amélioration de la vie rurale et qui exigent de l'Institut une coopération constante et efficace, en harmonie avec sa brillante trajectoire;

Que les chefs d'État et de gouvernement, dans le Plan d'action du IIIème Sommet, qui s'est tenu à Québec (Canada), ont désigné l'IICA en tant qu'organisme associé à toutes les étapes du processus des Sommets des Amériques, désignation qui rend hommage aux compétences et à la vocation de service de l'Institut;

Que le Conseil permanent de l'Organisation des États Américains (OEA) dans sa résolution CP/Res. 826 (1338/02) a félicité l'IICA à l'occasion de son soixantième anniversaire et a accordé son soutien à la transformation de l'Institut en une organisation consacrée au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale,

DÉCIDE :

1. De féliciter l'IICA à l'occasion de son soixantième anniversaire.
2. D'appuyer les efforts déployés par la Direction générale afin de convertir l'Institut en une organisation efficace en matière de développement, capable de promouvoir la prospérité dans les communautés rurales, la sécurité alimentaire et le développement durable de l'agriculture.